



N° ..... 814 ..... SGRH/DRHAS/SG

**DECISION****LE DIRECTEUR PAR INTERIM DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE  
HASSAN II**

- (/u le Dahir N°1.58.008 du 04 chaâbane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u la décision N° 1272 en date du 11 Mars 2025 portant nomination du Pr Abdelaziz EL HRAIKI en qualité de directeur par intérim de l'institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à compter du 4 mars 2021 ;
- (/u la circulaire N° 07.2013 du 29 avril 2013 relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- (/u l'arrêté de l'organigramme de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en date du 09 décembre 2010 ;
- (/u les nécessités de service.

**DECIDE**

**ARTICLE PREMIER** : D'ouvrir les candidatures, en interne et en externe, au poste de Directeur adjoint responsable de la Coopération, du Partenariat et du Développement.

**ARTICLE DEUX** : Sont éligibles au poste de Directeur adjoint responsable de la Coopération, du Partenariat et du Développement, les cadres remplissant les conditions ci-après :

- Être de Nationalité Marocaine ;
- Être titulaire dans une administration publique, dans un établissement public ou dans une collectivité territoriale ;
- Être titulaire d'un Diplôme de Bac + 5 ;
- Être classé, au moins, dans le grade d'administrateur 2<sup>ème</sup> grade ou ingénieur d'état 1<sup>er</sup> grade.
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans les domaines liés à la gestion de la coopération et du partenariat.



**ARTICLE TROIS :** Les qualifications et les compétences requises pour occuper le poste à pourvoir ainsi que les missions attribuées à ce dernier, sont cosignées dans la fiche de poste à télécharger sur le site de l'IAV Hassan II : [www.iav.ac.ma](http://www.iav.ac.ma).

**ARTICLE QUATRE :** Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature précisant le poste ;
- Un curriculum vitae précisant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposés par le candidat pour la gestion du poste concerné en vue de le développer (la vision, la stratégie et les priorités) ;
- L'autorisation du supérieur hiérarchique

**ARTICLE CINQ :** Les dossiers de candidature sont déposés au bureau d'ordre de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, sis Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane Rabat, au plus tard **30 Mai 2025 avant 16 h.**

P.I  
Pr. Abdelaziz ELHRAIKI  
  
Directeur de l'Institut Agronomique  
et Vétérinaire Hassan II

12 Mai 2025